



## Conseil économique et social

Distr. générale  
9 novembre 2015  
Français  
Original : anglais

---

### Commission de la condition de la femme

#### Soixantième session

14-24 mars 2016

#### Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la vingt-troisième session

#### extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée

« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,  
développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle »

### **Déclaration présentée par l'Association mondiale des guides et des éclaireuses, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social\***

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

---

\* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



## **Déclaration**

### **Retour sur les progrès réalisés et les engagements non tenus**

Alors que nous arrivons au terme du programme du Millénaire pour le développement et que nous célébrons le 21<sup>e</sup> anniversaire du Programme d'action de Beijing, force est de constater que nombre d'engagements majeurs énoncés dans ces documents n'ont toujours pas été concrétisés. Malgré les progrès accomplis de haute lutte vers l'égalité entre les sexes au cours des 20 dernières années, l'évolution a été d'une lenteur incroyable, notamment en ce qui concerne les adolescentes. Les filles restent le groupe dont on s'est le moins occupé et qui a le moins progressé depuis l'adoption du Programme d'action de Beijing en 1995, mais aussi depuis l'adoption des objectifs du Millénaire pour le développement en 2000. Les adolescentes sont toujours confrontées à des niveaux de violence physique et sexuelle extrêmement élevés et ne bénéficient toujours pas du même accès à l'éducation, aux soins de santé ou à l'égalité des chances.

Aussi, alors que nous entrons dans la nouvelle ère du Programme de développement durable à l'horizon 2030, les pratiques habituelles ne sauraient suffire. Il s'agit de profiter du Programme à l'horizon 2030 pour renouveler notre engagement et l'affirmer, tout en appelant à des actions plus fortes, plus audacieuses en vue d'édifier un monde plus juste et équitable dans lequel les filles pourront réaliser leur potentiel.

Les points qui suivent exposent dans un premier temps la réaction de l'Association mondiale des guides et des éclaireuses (AMGE) au Programme à l'horizon 2030, et, dans un second temps, nos recommandations de mise en œuvre afin de traduire ce cadre ambitieux en avancées concrètes pour les filles et les femmes.

### **Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 : notre réaction**

Transformer notre monde : Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 constitue un accord d'une portée sans précédent qui arrête une série d'objectifs ambitieux et de grande portée visant à structurer nos efforts collectifs en matière de lutte contre la pauvreté, l'inégalité et l'injustice.

En tant que principale organisation bénévole de soutien aux filles et aux jeunes femmes, et forte de 10 millions de guides et d'éclaireuses dans 146 pays, l'AMGE se félicite de l'accord sur ce document et du potentiel qu'il revêt pour entraîner des changements transformateurs en faveur des filles et des femmes. Notre Association se félicite tout particulièrement de :

- La reconnaissance explicite de l'importance accordée à l'égalité des sexes pour pouvoir progresser sur tous les autres objectifs;
- L'existence d'un objectif consacré spécialement à l'égalité des sexes qui inclut des cibles spécifiques concernant les violences faites aux femmes et aux filles;

- La façon dont les questions relatives à l'égalité des sexes ont été intégrées et mises en avant dans la grande majorité des autres objectifs et cibles;
- L'engagement explicite à ce que l'ensemble des processus de suivi et d'examen soient « axés sur l'être humain, tiennent compte des différences entre les sexes (...) et accordent une attention particulière aux plus pauvres, aux plus vulnérables et à ceux qui ont pris le plus de retard ».

Néanmoins, et bien que le Programme à l'horizon 2030 soit louable à bien des égards, il se révèle insuffisant sur plusieurs points.

En ce qui concerne les objectifs et les cibles de développement durable, l'AMGE reste perplexe quant à la possibilité de mettre en œuvre certaines cibles portant sur l'égalité des sexes « en fonction du contexte national » – notamment au regard des cibles 1.3, 5.4, et 5.6.a qui concernent les mesures de protection sociale, les soins domestiques et l'accès des femmes à la propriété et aux autres ressources économiques. L'Association déplore l'usage d'une telle formulation car elle fragilise et affaiblit la portée des cibles en question et laisse la porte ouverte au maintien des discriminations à l'encontre des filles et des femmes. Les droits des filles et des femmes ne devraient pas être soumis au contexte national; au contraire, le cadre du développement durable devrait être davantage orienté vers son ambition affichée de réaliser les droits fondamentaux de tous.

En ce qui concerne les sections Moyens de mise en œuvre et Suivi et examen, l'Association mondiale des guides et des éclaireuses est profondément déçue de l'incapacité à reconnaître l'importance que revêt la mise en œuvre participative et les processus d'évaluation qui font réellement appel aux femmes et aux filles. La section Moyens de mise en œuvre du programme, par exemple, ne fait nullement référence aux femmes, aux filles ou à la jeunesse. L'Association mondiale des guides et des éclaireuses déplore que l'importance du développement d'impulsion citoyenne – et notamment du développement initié par les jeunes et les filles – n'y soit pas reconnue. Et même si la section Suivi et examen comprend des dispositions positives en faveur d'un contrôle axé sur l'être humain et tenant compte des différences entre les sexes, comme indiqué précédemment, elle se voit affaiblie du fait qu'elle ne prévoit pas d'actions concrètes visant à impliquer la société civile au niveau de la collecte des données et de la mise en œuvre. Une forte implication de la société civile est essentielle à la mise en place des importants mécanismes de responsabilité nécessaires à l'exécution d'un programme aussi ambitieux (Centre international de recherche sur les femmes, 2015).

À l'examen de ce qui fait défaut au Programme à l'horizon 2030, il apparaît évident qu'à bien des égards, le Programme d'action de Beijing reste un document plus audacieux et plus ambitieux présentant une vision pour l'égalité des sexes qui demeure la plus progressiste de tous les engagements politiques de ces 20 dernières années. Le nouveau Programme à l'horizon 2030 ne saurait par conséquent remplacer ou faire oublier le Programme d'action de Beijing. Bien au contraire, la mise en œuvre de ce dernier doit demeurer une priorité pour l'ensemble des nations, et les gouvernements sont toujours redevables des engagements pris il y a 20 ans. Même si le Programme à l'horizon 2030 représente bel et bien un nouveau départ, sa mise en œuvre doit se fonder sur les engagements et les travaux amorcés à Beijing, les intégrer et les poursuivre.

## **Passer des paroles aux actes : recommandations**

À présent, le défi consiste à mettre en œuvre l'ambitieux Programme à l'horizon 2030, c'est à dire à traduire en progrès tangibles les idéaux des objectifs de développement durable, notamment en faveur des plus vulnérables et des marginalisés.

Afin d'entraîner de véritables changements en faveur des filles et des jeunes femmes, **l'Association mondiale des guides et des éclareuses recommande les mesures suivantes :**

### **Évaluer ce qui compte vraiment**

Dans l'immédiat, il est nécessaire d'élaborer un cadre solide d'indicateurs à même de traduire la vaste portée des objectifs de développement durable. Le recours à des indicateurs trop étroits et réducteurs pour rendre compte d'objectifs complexes comme l'égalité des sexes a constitué l'une des principales insuffisances des objectifs du Millénaire pour le développement. Pour l'élaboration du cadre d'indicateurs qui seront utilisés pour mesurer les progrès réalisés par rapport aux objectifs fixés, le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable doit absolument affecter plusieurs indicateurs à chaque cible et prendre dûment en compte les recommandations des organisations de la société civile concernant la formulation et la nature de ces indicateurs. Certains objectifs tels que l'égalité des sexes requièrent tout particulièrement des indicateurs multiples car ils impliquent des changements multidimensionnels à différents niveaux, des individus aux institutions.

Il est tout aussi indispensable, et ce pour l'ensemble des cibles, que les données soient ventilées à la fois par âge et par sexe (entre autres variables), de façon à ce que les besoins des filles apparaissent clairement dans toutes les activités de suivi. Le Programme à l'horizon 2030 représente une occasion unique de renouveler les engagements de Beijing visant à remédier aux lacunes en matière de données essentielles – notamment concernant le vécu des filles – en renforçant les capacités nationales au regard de la collecte et de l'analyse systématiques des statistiques sexospécifiques.

### **Investir dans les filles**

Depuis quelques années, les nombreux avantages que représente l'investissement dans les programmes destinés aux adolescentes suscitent une reconnaissance et un intérêt croissants. Néanmoins, à l'heure actuelle, les niveaux d'investissement ne sont pas à la hauteur de l'engagement affiché en faveur des filles. Aujourd'hui, sur chaque dollar investi en faveur du développement international, moins de deux centimes sont destinés aux filles (Chaaban & Cunningham, 2011). Désormais, les gouvernements doivent veiller à ce que des engagements financiers adéquats soient pris en faveur des programmes qui visent à répondre aux besoins des filles, que ce soit au moyen de ressources nationales ou de l'aide publique au développement. Les organisations internationales de développement doivent elles aussi consacrer davantage de ressources à des programmes spécialisés en faveur des filles et des jeunes femmes.

Les gouvernements, de même, doivent dans l'ensemble s'engager à mettre en œuvre une budgétisation soucieuse de l'égalité des sexes, de façon à veiller à ce que

les investissements dans tous les secteurs profitent réellement aux filles et aux femmes.

**Lutter contre les pratiques et les règles discriminatoires, et en particulier contre la violence à l'égard des femmes et des filles**

La reconnaissance du poids des lois, des croyances et des pratiques discriminatoires a été l'une des grandes innovations du Programme d'action de Beijing. Pareille reconnaissance a cruellement fait défaut aux objectifs du Millénaire pour le développement, ce qui a par conséquent aussi été vrai dans le cadre des examens et des débats de suivi. L'engagement à mettre fin à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ayant été renouvelé dans le Programme à l'horizon 2030, les gouvernements et les organisations de développement devront absolument s'engager à réformer les pratiques culturelles et institutionnelles qui défavorisent les femmes ou leur portent préjudice de façon systématique.

Il convient d'accorder une attention particulière au fléau mondial et persistant que constitue la violence à l'égard des femmes et des filles. On estime actuellement qu'au moins 35 pour cent des femmes du monde entier subiront des violences physiques ou sexuelles au cours de leur vie (OMS, 2014). Les jeunes femmes sont particulièrement exposées au risque, puisque près de 50 pour cent des agressions sexuelles sont commises contre des filles de moins de 16 ans.

Les efforts en faveur de l'autonomisation des femmes ou de l'édification de sociétés viables et équitables requièrent en premier lieu une action concertée face à ces taux intolérables de violence à l'égard des filles et des femmes. Les gouvernements et les organisations de développement doivent prendre des mesures visant à lutter contre la violence sexiste, conformément aux recommandations énoncées dans les conclusions concertées de la cinquante-septième Commission de la condition de la femme (ONU-Femmes, 2013). L'Association mondiale des guides et des éclaireuses insiste particulièrement sur l'importance des programmes qui prévoient :

- Une éducation préventive, destinée aux garçons comme aux filles, qui permettra d'aborder les normes rigides liées au genre ainsi que les comportements justifiant la violence (B.11);
- Des services d'aide et de protection efficaces pour les survivantes, comprenant un soutien émotionnel et pratique ainsi qu'un accès facilité à la justice (A.c).

Ces programmes doivent être financés de façon appropriée, au moyen de ressources dédiées et spécifiquement réservées, et être appuyés par une réelle volonté de s'attaquer au fléau de la violence à l'égard des femmes et des filles.

**Donner aux filles et aux femmes les moyens de contribuer aux changements et de les susciter**

Pour finir, les filles et les femmes ne sauraient être considérées simplement comme les sujets ou les bénéficiaires du nouveau programme de développement, mais doivent au contraire participer activement au changement. Pour ce faire, il faudra absolument adopter une approche du développement fondée sur les droits qui permettra aux filles et aux jeunes femmes d'être :

- Informées, de façon formelle et informelle, de l'adoption du Programme à l'horizon 2030 ainsi que de leurs droits;
- Impliquées significativement dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'action nationaux et des programmes non gouvernementaux;
- Habilitées à promouvoir le changement et à demander des comptes aux gouvernements et autres responsables.

Bien que le Programme à l'horizon 2030 ne soit pas sans défauts, il constitue un document historique doté du potentiel pour entraîner des changements positifs significatifs en faveur des filles et des femmes. Le principal défi à présent consiste à passer des paroles aux actes et à concrétiser les engagements pris. Les gouvernements et les organisations de développement doivent consacrer beaucoup d'attention et d'importantes ressources aux programmes consacrés aux filles et surtout prendre en considération ce que ces dernières estiment être les meilleures façons d'utiliser ces ressources pour s'attaquer aux causes structurelles des inégalités entre les sexes. Les filles sont les mieux placées pour parler de leurs propres besoins et de leur vécu, et elles peuvent apporter une réelle contribution à la réussite du Programme à l'horizon 2030, pour peu qu'elles disposent des moyens et de la latitude nécessaires. Afin d'améliorer concrètement le sort des femmes et des filles du monde entier, nous devons leur donner les moyens et le pouvoir d'être les agents et les moteurs du Programme à l'horizon 2030.

---